

Procès-verbal de la réunion du Bureau N°4 du 3 juin 2015

**Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956**

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9, rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis le mercredi 3 juin 2015 au siège fédéral, sur convocation écrite du président.

Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Jean-Claude WACH	Trésorier
Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe
Catherine FAYOLLET	Vice-présidente chargée de la structuration de la pratique des APS dans le secteur du handicap psychique – Médecin fédéral national
Roy COMPTE	Vice-président
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif

Excusé

Joël RENAULT	Secrétaire général
--------------	--------------------

Assistait à la séance

Marie Paule FERNEZ	Directrice technique nationale
--------------------	--------------------------------

Avant la séance, les membres présents au siège se sont rendu rue Cépré, dans le 15^{ème} arrondissement pour visiter les futurs locaux de la FFSA.

Le président ouvre la séance en abordant les points retenus à l'ordre du jour. Il précise que le bureau exécutif a pour mission de traiter les affaires courantes nécessitant le point de vue des élus de cette instance et de préparer les décisions du prochain comité directeur des 3 et 4 juillet 2015.

1- Département sport :

- Fonctionnement du département :

Yves Obis, comme il l'avait évoqué lors des précédents comités directeurs, estime nécessaire d'approfondir le rôle du Département sport, instance qui doit être redynamisée. Il rappelle que cette instance doit travailler sur les principaux axes de la politique sportive Sport Adapté à soumettre au comité directeur. Composée actuellement de quelques élus du comité directeur, elle pourrait être enrichie de quelques élus de plus pour fonctionner dans de meilleures conditions. Il propose d'y adjoindre un ou 2 présidents de CDSA, un ou deux présidents de ligues qui apporteraient l'expertise et le point de vue des acteurs locaux du SA. Il évoque également la possibilité d'un représentant des DSF.

Il soumettra au prochain comité directeur un projet de réorganisation de ce département avec les incidences budgétaires pour son fonctionnement en 2016.

- Calendrier sportif fédéral 2016 :

Le calendrier sportif 2016 a été diffusé largement dernièrement. Yves Obis souhaiterait que, pour

une meilleure coordination entre les différents acteurs fédéraux qui préparent ce programme, le comité directeur précise les circuits de validation officielle du calendrier fédéral.

Proposition de décision à soumettre au comité directeur :

La préparation du calendrier sportif national de la FFSA est de la responsabilité de la DTN qui, lorsqu'il est abouti, le soumettra pour avis au département sport. Le département sport est chargé de le présenter au comité directeur fédéral qui le validera officiellement sous la forme d'une « décision » inscrite au compte rendu.

- Quelle position adopter face à un COL d'un championnat de France qui n'a pas régularisé sa dette envers la FFSA ?:

Le CDSA 27 doit 10 080€ pour les Championnats de France d'Athlé 2014. La ligue Languedoc Roussillon doit 1 280€ pour les CF d'escalade 2014. Le CDSA 72 doit 5 820€ pour les championnats de France de cross 2014.

Le cas du CDSA 05 se pose pour les Championnats de France de ski inscrits au programme en 2016. En effet ce Col doit encore 2 980€ à la FFSA depuis 2012. Le président rappelle que le comité directeur du 21 décembre 2013 a pris une décision visant à « *suspendre toute autre attribution d'un Championnat de France, d'Europe ou du Monde à un CDSA ou à une ligue qui ne serait pas en règle avec la FFSA à propos d'un label fédéral non acquitté* »

Le bureau demande au Département Sport d'instruire ce dossier particulier et de proposer au prochain comité directeur d'aborder ce point et de prendre une décision.

Proposition de décisions soumettre au comité directeur :

- **Le président adressera un courrier aux CDSA 27 et 72, à la ligue Languedoc, leur demandant de régler au plus vite leur dette envers la FFSA et leur précisant que toute autre attribution d'un championnat de France ou compétition internationale sur leur territoire est suspendue jusqu'à régularisation.**
- **Le président adressera un courrier au CDSA 05, lui demandant de régulariser au plus vite sa dette de 2012. Sans cette régularisation, la FFSA pourra retirer au Col 05 l'organisation des championnats de France de ski prévus dans le 05 en 2016.**
- **Pour toute organisation des championnats de France 2015 2016, la FFSA demandera à chacun des Col un dépôt de garanti correspondant au label.**

- Point sur la psycyclette 2015 :

Yves Obis fait un point sur l'opération « psycyclette 2015 » menée avec l'UNAFAM. Si cette opération va se dérouler dans de bonnes conditions grâce aux ligues SA sollicitées qui ont répondu positivement, les accords initialement prévus en commun avec l'UNAFAM n'ont pas donné à la FFSA entière satisfaction. Un tel projet conjoint n'a pas permis la mise en place d'un vrai partenariat en termes de communication commune.

Le bureau évoque l'éventualité pour la FFSA de mettre en place en 2016 une opération propre au SA en lien avec des CDSA et/ou ligues.

- Point sur la participation de la FFSA à la journée Sport et Handicap organisée par la Mairie de Paris le 5 juin et au meeting paralympique des 9 et 10 juin au stade Charléty :

Le président évoque cette participation à ces deux événements sur Paris et remercie tout particulièrement la ligue d'IDF de sa réactivité et son engagement pour représenter la FFSA avec ses sportifs. Il demande au siège de remercier par écrit la ligue pour sa participation.

Le bureau exécutif exige que très rapidement, le service communication de la FFSA communique

- **sur la psycyclette 2015 (sur face book, le site Internet et tous moyens de la FFSA)**
- **sur la participation de la FFSA à la journée organisée par la mairie de Paris sur « Sport et Handicap le 5 juin, place de la République.**

- sur la participation des athlètes de la FFSA au meeting paralympique des 9 et 10 juin à Charléty.
- Communiqué sur l'actualité du sport adapté « en direct »

- Responsabilité des clubs, CDSA et ligues, organisateurs de compétitions SA :
Le bureau évoque l'accident mortel survenu dans la Vienne en 2012 lors d'une journée natation organisée sous l'égide du CDSA. Le procureur vient d'ouvrir une enquête sur les responsabilités engagées par les différents acteurs et organisateurs concernés dans la noyade d'un participant « non licencié ». Sans préjuger des conséquences judiciaires, il est essentiel de rappeler à tous les CDSA et les ligues leur responsabilité d'organisateur dès lors qu'une manifestation sportive est inscrite au programme sportif départemental ou régional. Tous les participants doivent être licenciés. Un contrôle des licences doit être mis en place par l'organisateur.

Henri Miau se propose d'adresser à tous les CDSA et les ligues un rappel de leur responsabilité en la matière.

De même, il adressera aux membres du comité directeur un document très intéressant et pratique intitulé « Guide pratique : la surveillance et l'encadrement dans le cadre d'une pratique en club » publié par le comité régional de natation de Lorraine.

2- Application des conventions avec fédérations : La FFSA reçoit parfois de CDSA ou ligues, pour information ou pour avis, des conventions signées localement avec des comités départementaux ou des ligues de fédérations ordinaires. Certaines sont en contradiction avec la politique fédérale en matière de partenariat avec le mouvement fédéral ordinaire. Il devient nécessaire de rappeler à nos instances concernées de bien vouloir respecter les conventions signées nationalement par la FFSA, les conventions signées localement ne pouvant être que « leur déclinaison ».

Proposition de décisions à soumettre au comité directeur :

Les conventions signées localement avec les représentants du mouvement sportif ordinaire doivent impérativement être la déclinaison des conventions signées nationalement par la FFSA.

Tout projet de convention en région ou département avec des ligues ou CD d'une fédération ordinaire doit être soumis, avant signature, pour avis à la FFSA. Manon Vaujour sera chargée, au siège, d'instruire ces demandes et analyser les documents au regard des conventions nationales et de préparer pour le président fédéral une réponse officielle.

3- Médical : rémunération des médecins, kiné et psychologues :

Catherine Fayollet propose de formaliser clairement et faire acter par le comité directeur les tarifs appliqués par la FFSA pour rémunérer les médecins chargés de la surveillance des championnats de France ainsi que les médecins, kinés et psychologues des équipes de France SA de la FFSA.

Après discussion, le bureau s'accorde sur une proposition de décision à soumettre au prochain comité directeur.

Proposition de décisions à soumettre au comité directeur :

1°) Rémunération des médecins des championnats de France :

La commission médicale remboursera le COL organisateur d'un championnat de France, sous réserve du retour au siège fédéral :

- du contrat intitulé « **CONTRAT D'EXERCICE LIBERAL / DE TRAVAIL - SURVEILLANCE DES EPREUVES SPORTIVES** », soumis par la FFSA sur le modèle proposé par l'ordre national des médecins et passé entre le médecin du championnat et le Col organisateur
- du bilan d'accidentologie de la compétition.

Le médecin présent sur le site des championnats (présence sur tous les temps organisés par le Col - temps de compétition, de repas, de soirée, éventuellement d'hébergement-) percevra 200€ par jour.

Dans le cas d'un médecin assurant une astreinte opérationnelle (pas de présence sur site mais joignable par téléphone) percevra 150€ par jour ou par nuit d'astreinte.

- 2°) Rémunération des médecins, kinésithérapeutes, psychologues des équipes de France :**
La FFSA prendra en charge ces intervenants médicaux ou paramédicaux
- sur les périodes de présence avec les sportifs
 - pour les stages des équipes France, à raison d'un stage sur deux (sur toute la période du stage pour le médecin et le kiné et sur une journée pour le psychologue)

Les tarifs appliqués seront :

- Pour les médecins salariés et retraités : vacations à hauteur de 200€ brut pour la fédé par jour
- Pour les médecins en situation libérale : honoraires à hauteur de 200€ par jour

Tous les médecins, kiné et psycho doivent être licenciés à la FFSA.

4- La réforme territoriale et son impact pour le Sport Adapté :

MP Fernez rend compte au bureau de sa participation à la réunion organisée par le ministère pour les DDCCS, DRJSCS, DTN, directeurs de CRTEPS sur les orientations et directives issues de la réforme territoriale. Deux intervenants, le directeur des sports et une chargée de mission interministérielle sur la réforme de l'Etat, ont présenté les axes forts qui vont accompagner la réforme territoriale.

Pour l'Etat, 4 grands axes sont fixés :

- Conforter « l'état départemental » (sécurité et solidarité)
- Renforcer le niveau régional qui devient le niveau « stratégique », suffisamment puissant face aux collectivités territoriales
- Approfondir la déconcentration des pouvoirs de l'Etat

L'Etat a créé une mission spécifique à cet effet (MICORE), a déjà nommé 7 préfets préfigurateurs chargés de mettre en route la réforme sur leur territoire (Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Midi Pyrénées, Haute Normandie, Nord Pas de Calais, Rhône Alpes).

Une cartographie des services de l'Etat sera prête pour le 30 juin. Dès juillet, les préfigurateurs DRJSCS seront nommés. Il a été mentionné que les futures DRJSCS ne seront pas nécessairement implantées dans les chefs-lieux retenus pour les grandes régions. Il pourrait y avoir une implantation principale et des annexes. Dans ces nouveaux services régionaux, il est envisagé une modernisation de la Fonction Publique (télétravail, travail à distance, développement des plans de formations pour les personnels, possibilité prioritaire de changer de ministère,...).

Le directeur des sports a exposé, quand à lui, les « conséquences de la réforme pour le mouvement sportif ». Au 1^{er} janvier 2016, la fusion des régions sera effective. Les fédé doivent, conformément au code du sport, caler leur fonctionnement administratif régional sur les nouveaux ressorts territoriaux. Il a mentionné que le CNOSF, instance olympique, n'était pas directement concerné par cette réforme.

Il a rappelé qu'était également en cours la réorganisation du CNDS (et ses conséquences importantes dans le financement et la gestion régionalisée des ESQ), des ETR (une ou plusieurs possibles sur un même périmètre ?), du statut et des fonctions des CTS (différence entre affectation physique et affectation administrative)

Il a insisté sur le fait que les fédérations doivent organiser les fusions de leurs ligues concernées, sur le plan administratif, statutaire et politique, avant le 31 décembre 2017. Les modalités d'organisation sportive peuvent être différemment envisagées sur ces territoires et laissées à l'appréciation des fédérations. Les fédérations pourraient aller au-delà du découpage administratif mais pas en deçà (exemple fusion IDF Centre possible).

Le cas des métropoles a été abordé. Un représentant fédéral (interlocuteur) devra être nommé dans chacune des métropoles créées.

Les fédé olympiques seront interpellés prochainement pour que leurs AG électives (initialement prévues

vers mars avril 2017) se situent avant décembre 2016. Pour la FFSA faudra-t-il prévoir deux AG (une électorale et une financière) ?

Après échanges, le bureau propose que, pour le prochain comité directeur de juillet auquel sont invités les présidents de ligues, qui doit traiter de la réforme territoriale, deux intervenants puissent présenter :

- Les axes, orientations et directives de l'Etat, par Marie Paule Fernez, DTN, au titre de représentante de l'Etat
- Une liste des problèmes différents soulevés par la fusion des ligues, par Henri MIAU, à débattre entre les présidents de ligues et le comité directeur et susceptibles d'aider les ligues dans leurs prochaines initiatives préparatoires à la constitution de ces nouvelles régions.

Il sera important de bien séparer les aspects administratifs, politiques et financiers des aspects relatifs au fonctionnement sportif, propre au SA, à repenser au regard de cette réforme territoriale.

5- L'achat du siège fédéral :

Le trésorier présentera au prochain comité directeur une situation budgétaire liée à l'achat du nouveau siège fédéral situé rue Cépré dans le 15^{ème} arr. (emprunt et remboursements, travaux à prévoir, charges annuelles à prévoir,...).

Il fait état au bureau des différentes propositions de crédits obtenues auprès des banques consultées (Société Générale à 2,05% sur 20 ans pour l'achat et 1% pour les travaux sur 7 ans ; Crédit Mutuel un seul prêt à 2,35% ; LCL à 1,09% pour l'achat et 1,65% sur 7 ans pour les travaux)

On peut estimer que les mensualités se monteront à 64 000€ par an pour l'emprunt immobilier sur 20 ans et à 17 500€ par an sur 7 ans pour l'emprunt sur les travaux, soit environ 81 000€ par an sur les 7 premières années.

L'emprunt achat immeuble, cout des intérêts 230 800,80 € sur 20 ans et pour l'emprunt des travaux, cout des intérêts 4 299,80 € sur 7 ans.

6- Procédure d'obtention de la licence de juge arbitre SA :

Joël Renault présentera au prochain comité directeur, pour validation, le projet de procédure d'attribution de la licence de juge arbitre Sport Adapté permettant de mettre en place, dans les sports dont les commissions SA n'ont pas encore mis en place de formation spécifique de juges SA , des listes de juges arbitres propres au SA.

7- Situation financière au 31 mai 2015

Jean Claude Wach présente une situation des comptes au 31 mai 2015

8- Affiliations

- Sont affiliés sous réserve de compléter leurs dossiers

51/17 OLYMPIQUE REMOIS TENNIS DE TABLE

5 IMPASSE LEO LAGRANGE

51100 REIMS

05/09 CSL DE LA GENDARMERIE DE GAP

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE
CASERNE FONTREYNE BP 103

05000 GAP CEDEX

57/18 CERCLE D'ESCRIME DE SARREBOURG

RUE AUVERGNE

57400 SARREBOURG

61/08 FLERS CONDE SUR NOIREAU ATHLETISME

STADE DU HAZE RUE PIERRE DE COUBERTIN

61100 FLERS

35/18 TENNIS CLUB DE LA FLUME
10 RUE DU HAUT VILLAGE
THOUARAULT

35590 LA CHAPELLE

38/28 US DE SAINT EGREVE
2 RUE DES BRIEUX

38120 SAINT EGREVE


55/06 VERDUN HANDISPORT
52 TER RUE PIERRE DEMATHIEU

55100 VERDUN

La séance est close à 23H



Pour Joël RENAULT, secrétaire Général
Henri MIAU
Vice-président délégué



Marc TRUFFAUT
Président